

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 11 mars 2014 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Guylaine Richer, MM. Normand Chalifoux, Louis Kemp, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mme Corinne Payne, commissaire-parent.

M. Richard Chaurest, dir. gén. adj., en remplacement de M. Jean-François Lachance, dir. gén., absent, MM. Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Georges Brissette, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Line Gohier, dir. serv. org. scol. et M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

M. André Gosselin, commissaire-parent, a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-140311-2646

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel les procès-verbaux des séances du 11 décembre 2013 et du 11 février 2014.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-140311-2647

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Probation de gestionnaire;
5. Réalisation des travaux de construction de la nouvelle école de Saint-Joseph-du-Lac – Phase 1 : préparation du site – Adjudication de contrat;
6. Collecte des mandats de l'appel d'offres regroupé de papier hygiénique, de papier à main et de sacs à ordures du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL);

7. Protocole d'entente avec la Ville de Rosemère pour l'aménagement et l'utilisation d'un débarcadère à l'école Alpha;
8. Renouvellement des contrats de transport d'élèves en berlines – mandat de négociation;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRE

La Direction générale fait rapport sur la probation d'un gestionnaire. Elle indique que Mme Jocelyne Pigeon, directrice à l'école du Mai, a accompli cette étape avec succès.

RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC - PHASE 1 : PRÉPARATION DU SITE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CE-140311-2648

ATTENDU l'autorisation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en date du 6 mai 2013, de réaliser le projet des travaux de construction de la nouvelle école de Saint-Joseph-du-Lac;

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1406 pour le choix de l'entrepreneur concernant les travaux de construction de la nouvelle école de Saint-Joseph-du-Lac – Phase 1 : préparation du site;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation de Beaudoin Hurens inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de construction de la nouvelle école de Saint-Joseph-du-Lac – Phase 1 : préparation du site, à l'entrepreneur Lavallée et Frères (1959) ltée pour la somme de 223 938 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de construction de la nouvelle école de Saint-Joseph-du-Lac – Phase 1 : préparation du site au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du comité exécutif.

Adopté

COLLECTE DES MANDATS DE L'APPEL D'OFFRES REGROUPE DE PAPIER HYGIÉNIQUE, DE PAPIER À MAIN ET DE SACS À ORDURES DU COMITÉ D'ACHATS REGROUPEÉS LAVAL- LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (CARLLL)

Résolution n° CE-140311-2649

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, de se joindre au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'appel d'offres public regroupé visant à octroyer un contrat à commande pour l'achat de papier hygiénique, de papier à main et de sacs à ordures;

ATTENDU que le Cégep de Saint-Jérôme procédera à l'appel d'offres public regroupé pour le CARLLL en tant que mandataire;

ATTENDU que la démarche réalisée par le CARLLL concernant l'achat de papier hygiénique, de papier à main et de sacs à ordures est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP), à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) concernant l'achat et les recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire;

ATTENDU que les besoins de la Commission scolaire sont évalués à 70 500 \$ annuellement pour l'ensemble des achats de papier hygiénique, de papier à main et de sacs à ordures;

ATTENDU que la durée du contrat sera d'une durée d'un (1) an, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, avec deux (2) possibilités de renouvellement annuel;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'AUTORISER la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles à adhérer au regroupement d'achats du CARLLL pour l'acquisition de papier hygiénique, de papier à main et de sacs à ordures;

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes.

Adopté

La présidente, Mme Guylaine Richer, quitte temporairement son siège. La vice-présidente, Mme Johanne Beaulieu, dirige la séance à titre de présidente de l'assemblée.

Il est 19 h 45.

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE ROSEMÈRE POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'UTILISATION D'UN DÉBARCADÈRE À L'ÉCOLE ALPHA

Résolution n° CE-140311-2650

ATTENDU que depuis l'année scolaire 2007-2008, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Iles (CSSMI) s'est dotée d'une politique, d'un plan d'action et d'un comité sur la diligence raisonnable;

ATTENDU que dans le cadre de ses travaux, le comité sur la diligence raisonnable s'est interrogé sur la sécurité des élèves dans les débarcadères d'autobus et aux abords des écoles primaires et secondaires;

ATTENDU qu'il a été décidé par la CSSMI de procéder à des travaux au débarcadère d'autobus et parents de l'école Alpha sur le territoire de la Ville de Rosemère;

ATTENDU que le conseil des commissaires a appuyé le projet d'aménagement du débarcadère d'autobus et parents (rés. n° CC-131210-4012);

ATTENDU la résolution n° CC-140225-4040 autorisant la CSSMI à acquérir de la Ville de Rosemère une parcelle de terrain ou une servitude sur la rue de l'Académie;

ATTENDU qu'il est convenu de déterminer les modalités d'aménagement et d'entretien du débarcadère dans une entente écrite entre la CSSMI et la Ville de Rosemère;

ATTENDU le pouvoir du comité exécutif de conclure les protocoles d'entente avec les villes de son territoire, comme prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la CSSMI;

ATTENDU l'appui du conseil d'établissement de l'école Alpha (rés. n° CÉ-13-14/022);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE MANDATER la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général à conclure le protocole d'entente avec la Ville de Rosemère concernant l'aménagement et l'entretien du débarcadère, sous réserve d'une entente satisfaisante relativement au déneigement du débarcadère parents;

D'AUTORISER la vice-présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER ledit protocole au répertoire des présentes sous la cote 239.

Adopté

La présidente, Mme Guylaine Richer, occupe son siège à 20 h. Elle reprend la présidence de la séance.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRANSPORT D'ÉLÈVES EN BERLINES – MANDAT DE NÉGOCIATION

Résolution n° CE-140311-2651

ATTENDU que les deux contrats de transport d'élèves en berlines arrivent à échéance le 30 juin 2014;

ATTENDU la satisfaction des services rendus à ce jour par les transporteurs scolaires, soit Berlines Transit inc. et Groupe Renaud;

ATTENDU les besoins diversifiés de la clientèle en matière de transport scolaire;

ATTENDU l'obligation de respecter l'équilibre budgétaire de l'enveloppe budgétaire consentie au transport scolaire;

ATTENDU les dispositions du *Règlement sur le transport des élèves* concernant le processus d'octroi des contrats;

ATTENDU que la Commission scolaire doit planifier sa prochaine année scolaire et les suivantes;

ATTENDU le pouvoir du comité exécutif de conclure les contrats de transport scolaire avec un transporteur tel que prévu au *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la CSSMI;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'AUTORISER la Direction générale à entreprendre une négociation de gré à gré avec les firmes de transport d'élèves en berlines actuelles, soit Berlines Transit inc. et Groupe Renaud;

DE DEMANDER à la Direction générale de faire rapport au comité exécutif pour approbation des contrats;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 240.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CE-140311-2652

Il est proposé par Mme Corinne Payne

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 20 h 15.

Guylaine Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général